

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 31 octobre 2019**

**DCM N° 19-10-31-14**

**Objet : Animation de la pause Méridienne - Dispositif Entr'Act.**

**Rapporteur: Mme BORI**

Depuis l'année scolaire 2013/2014, la Ville de Metz soutient des projets éducatifs présentés par des partenaires associatifs dans le dessein d'enrichir la pause méridienne. S'inscrivant dans le Projet Educatif de Territoire, l'opération Entr'Act a été déployée afin d'améliorer la qualité de prise en charge de l'enfant pendant le temps de restauration scolaire et renforcer ainsi le partenariat autour de l'enfance.

Cette démarche consiste à proposer des ateliers de sensibilisation et d'initiation aux pratiques culturelles et éducatives. Les ateliers Entr'Act s'adressent aux enfants volontaires des écoles maternelles et élémentaires déjeunant à la restauration scolaire, ils s'adaptent aux contraintes de chaque site et n'engendrent aucun surcoût pour les familles.

Suite au succès de cette opération, il est proposé au Conseil municipal de renouveler le dispositif Entr'Act pour l'année scolaire 2019/2020 et de valider la programmation de novembre à décembre.

Cette saison, la nouveauté s'articule autour du développement durable, en tant que tel dans des ateliers dédiés (CPN Coquelicots, association Welfarm qui travaille sur la question du bien-être animal par exemple) mais aussi au travers des thématiques abordées dans des ateliers scientifiques, plastiques, théâtraux...

Les ateliers porteront sur la découverte scientifique, les TIC et notamment la prévention des risques liés à l'usage du numérique, les arts vivants, les arts plastiques et graphiques et le sport.

Plusieurs structures intègrent nouvellement le dispositif cette année. Ainsi il continue de se déployer dans le domaine sportif avec deux nouvelles activités que sont le taekwondo et l'escalade, autant de possibilités de découvertes pour les jeunes messins.

En outre, la quasi-totalité des ateliers sont accessibles aux enfants porteurs de handicaps.

Enfin, la notion globale de bien vivre ensemble reste un axe fort du dispositif avec des projets

menés autour de la coopération par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole ou l'Ecole de la Paix.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les actions Entr'Act telles que décrites en partie ci-dessus, pour la fin d'année 2019,
- d'approuver le versement des subventions aux associations partenaires pour un montant global de 22 790 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 26 septembre 2013 instaurant le dispositif Entr'Act,

VU les projets présentés par les différentes associations,

**CONSIDERANT** la volonté la Ville de Metz de valoriser ce temps de pause méridienne,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DECIDE

- **D'APPROUVER** l'opération Entr'Act visant à proposer des activités spécifiques dans les restaurants pendant le temps de pause méridienne,
- **D'ACCORDER** au titre de la fin d'année 2019 les subventions suivantes :

Structure	Montant attribué
Améthyste	430 €
Association Tata	425 €
Athlétisme Metz Métropole	250 €
Badminton MMC	125 €
Bouts d'essai	655 €
Cie 22	1 150 €
Cie ENZ	2 272 €
Club d'échecs Metz Fischer	175 €
Club escalade évason Metz	488 €
CPN Coquelicots	920 €
Danse expression	500 €

Ecole de la Paix	700 €
Ecole Française d'échecs de Metz	350 €
EMARI	1 044 €
Institut des Musiques d'Aujourd'hui	1 090 €
La Fibre	460 €
La Passerelle	523 €
Le cours théâtral	568 €
Les petits débrouillards	760 €
Ligue de l'enseignement	2 190 €
MCL	3 075 €
Metz Gym	450 €
Nan Bara	1 395 €
Office Central pour la Coopération à l'Ecole	230 €
Passion Danse	210 €
Pop English	300 €
Pushing	420 €
Ronde pétanque Metz	221 €
Taekwondo Spirit	300 €
Unicef	200 €
Welfarm	914 €
<b>Montant total</b>	<b>22 790 €</b>

Pour un montant global de 22 790 €.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, ou pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Temps périscolaires  
 Commissions : Commission Enfance et Education  
 Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25 Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**